

CONSEIL D'ECOLE DU 30 JUIN 2026

PROCES VERBAL

Nom	Présent / Visio	Excusé	Suppléant
Directeurs d'écoles, présidents du conseil d'école			
Mme Geney-Guerittot	X		
M Marion	X		
Enseignants			
Mme Solombrino	X		
Mme Lapeyre	X		
Mme Lyonne-Laforet		X	
Mme Bouix		X	
Mme Broussou-Delbarre	X		
Mme Berger	X		
Mme Gippet	X		
Représentants du RASED			
Mme Ravet, psychologue scolaire		X	
Représentants des parents d'élèves titulaires			
M. Guedj		X	
Mme Monge		X	
M. Ramirez	X		
Mme Boudias	X		
Mme Raffour		X	
Mme Bloquet	X		
Inspecteur de l'Education Nationale			
M. Caroff		X	
Maires des communes ou leurs représentants			
M. Solombrino (Vertrieu)	X		
Mme Janodi (Vertrieu)	X		
Mme Berthelot (La Balme les Grottes)	X		
Mme Caros (La Balme les Grottes)	X		
DDEN			
Mme Laroche		X	
M. Rigaud	X		
Voix consultative			

Procès-verbal établi le 30 juin 2026

Les présidents, Mme Geney-Guerittot et M. Marion

Les secrétaires de séance Mmes Gippet et Broussou-Delbarre

1. ORGANISATION GENERALE DE L'ECOLE

1.1. Personnel enseignant

Ecole de Vertrieu : Pas de changement dans le personnel enseignant.
Le directeur n'a toujours pas de journée de décharge.

Ecole de la Balme :
Retour à temps plein pour tous les enseignants.
La directrice conserve une journée de décharge, non connue à ce jour.
Départ de Mme Solombrino.

La carte du découpage scolaire ayant été revu, les 12 écoles qui envoient leurs élèves au collège de Montalieu passent sur la circonscription de La Tour du Pin et quittent celle de Pont de Cheruy.

1.2. Effectifs du RPI : information sur les nouvelles prévisions d'effectifs

Répartition par classe d'âge	Effectifs
PS	15
MS	22
GS	23
CP	24
CE1	25
CE2	14
CM1	19
CM2	16
Total La Balme	89
Total Vertrieu	69
Total RPI	158

Des ajustements sont susceptibles d'intervenir pendant l'été.

1.3. Répartitions

Question des parents : Communication plus anticipée concernant certains événements (répartition des classes, regroupement des futurs CM2).

Association des familles à la réflexion et à la recherche de solution permettant à leur enfant de vivre une scolarité sereine et adaptée à ses besoins.

Réponse des directeurs avec **la Note d'informations de l'Inspection de l'Education Nationale :**

Les critères de constitution des classes s'appuient en premier lieu sur les élèves, avec par ordre de priorités :

- 1/ Leur positionnement au regard de l'obtention des compétences attendues pour leur classe d'âge, et le respect d'autrui.
- 2/ L'obligation de respecter un nombre maximum de 24 élèves dans toutes les classes avec des élèves de GS, ou de CP ou CE1.
- 3/ Les fratries sur le RPI.
- 4/ La mixité filles / garçons.
- 5/ Les tensions entre élèves.
- 6/ La diversité des profils scolaires au sein de la classe.
- 7/ Les groupes d'amitié.

La répartition des classes entre professeurs se réalise en concertation au sein de l'équipe pédagogique et relève de leur seule compétence. Le directeur répartit les élèves en classe et groupe.

Cette année, nous avons eu beaucoup de difficultés à trouver un bon équilibre entre les classes, de par la présence de 3 classes uniquement à l'école de Vertrieu.

Nous nous sommes réunis à plusieurs reprises, et l'information a été communiquée uniquement lorsque cela a été possible. Il n'est possible d'anticiper d'avantage, en raison des mouvements d'arrivées et de départs sur l'ensemble de l'année scolaire.

Chaque année, en raison du transport scolaire sur le RPI (abonnement des familles au bus), nous informons les

familles concernées par un changement d'établissement.

Les listes de classes ne seront affichées que le jour de la pré-rentrée exception faite de la rentrée échelonnée des PS (affichage aux environs du 25 août).

Il n'est pas normal que les directeurs et les enseignants subissent des commentaires désobligeants, ou encore des chantages au changement d'école, car la décision prise ne correspondrait pas aux attentes de leur enfant. Si nous avons cherché à faire preuve de souplesse cette année, dorénavant nous ne discuterons plus des choix réalisés. Nous avons travaillé avec pour objectif premier la réussite de tous les élèves dans une classe qui leur correspond, et avec bienveillance. Bienveillance que nous n'avons pas eu en retour malheureusement.

La perpétuelle individualisation des besoins ne peut pas correspondre à un fonctionnement en collectivité : les besoins de chacun ne correspondent pas aux besoins des autres. Prendre le bus avec ses camarades pour aller à Vertrieu ne doit pas être une priorité.

Répartition prévue pour l'année scolaire 2026-2027

Il y aura des classes à doubles niveaux sur tout le RPI :

Répartition par classe	Effectifs
PS - MS	25
MS - GS	24
GS - CP	18
CP - CE1	22
CE1 - CE2	23
CE2 - CM1	22
CM1 - CM2	24 ou 25

Cette situation de répartition a déjà été connue dans les années antérieures sans impact négatif sur la scolarité et le bien-être des enfants concernés.

La liste des fournitures scolaires sera donnée avant les départs en vacances.

1.4. Election des RPE et Commission électorale

Le conseil d'école désigne les membres de la commission électorale qui seront chargés d'organiser les élections des Représentants des Parents d'Elèves pour l'année 2026-2027.

La commission se réunira le jeudi 10 septembre 2026 à Vertrieu à 18h.

Elle sera composée des membres suivants :

- Les directeurs : Mme Geney-Guerittot et M. Marion.
- 2 RPE : M. Ramirez ou Mme Boudias ou Mme Raffour ou Mme Bloquet
- 1 DDEN : M. Rigaud ou Mme Laroche

Une réflexion est en cours : le jour de la rentrée les RPE pourraient être présents devant les écoles afin de présenter leur rôle.

2. VIE DE L'ECOLE

2.1. Projets des classes

Des projets ont pu être menés par les équipes durant cette période :

- Accueil par les PS des enfants de la crèche de la Balme pour une présentation de l'école.
- Jardin collectif à La Balme : intervention de James pour préparer la terre et planter divers légumes avec les enfants + entretien régulier par les classes + récoltes (fraises, radis, ...).
- Sortie au Parc de la Tête d'Or pour les MS et les GS.
- Sortie au théâtre de Bourg en Bresse pour les PS et les MS.
- Spectacle musical dans l'école pour les 3 classes de maternelle.
- Des séances de jeux de société dans les classes de maternelle avec quelques parents.
- Sortie de tous les GS de Mme Lapeyre à la caserne des pompiers de Montalieu-Vercieu.
- Visite de l'école de Vertrieu pour les CP le 30/06.
- Intervention d'une potière dans l'école pour les PS et CP.

- Cycles de 9 séances de musique (CP) et de 10 séances de danse (les 4 classes, financé par le Sou pour environ 2 000€) avec restitution.
- Cycle de 9 séances de musique pour les 3 classes à Vertrieu
- Sortie ENS au bord du Rhône pour les classes de CE1/CE2 et CE2/CM1.
- Sortie aux étangs de Passins pour les CM1/CM2.
- Sortie dans la forêt du Serverin le 3/07 matin pour les CM1/CM2.
- Vote pour les prix littéraires du PNI et des Incorruptibles pour les deux écoles.
- Cycle biathlon pour les classes de Vertrieu financé par le Sou (environ 3 000€).
- Spectacle de la kermesse.

Remarques des familles :

La communication pour les actions de l'école peut-elle être plus anticipée ?

Le souhait de voir se développer davantage des temps fédérateurs (sorties scolaires et événements collectifs).

Réponse des équipes :

A la vue des listes d'actions rapportées dans les différents comptes-rendus des Conseils d'Ecole, chaque année scolaire (pour exemple environ 30 cette année), il nous semble peu opportun d'en augmenter encore la quantité, chaque classe ayant un programme d'apprentissages à réaliser. L'objectif premier de l'école reste l'apprentissage scolaire qui peut être enrichi de moments moins formels mais toujours à visée pédagogique.

La mise en œuvre de ces temps dits fédérateurs nécessite un investissement supplémentaire non négligeable pour chaque enseignant et pour les directeurs en plus de leur préparation de classe.

Concernant la communication : nous faisons en sorte de prévenir les familles dans un délai raisonnable de 10 à 15 jours dès que cela nous est possible. Nous tenons à faire remarquer que si l'information est donnée trop tôt, elle est parfois oubliée et nécessite de nombreux rappels ; de plus, le nombre de parents bénévoles pour aider à l'encadrement a été parfois insuffisant tout au long de l'année scolaire dans les deux écoles.

2.2. Fonctionnement des écoles – communication et inclusion

2.2.1 Communication

Question des parents du RPI :

Comment l'école envisage-t-elle de renforcer la qualité du dialogue avec les familles qui expriment un besoin d'écoute et d'échanges ?

Serait-il possible de mettre en place des temps d'échanges réguliers entre l'équipe éducative, les familles et les Représentants de parents d'Elèves ?

Comment disposer de d'avantages d'espaces de dialogues et d'échanges afin de mieux comprendre certaines décisions et de pouvoir exprimer leurs questionnements ?

Réponse des directeurs :

Nous accordons une grande importance à la qualité des relations entre les écoles et les familles. C'est dans ce but que nous organisons diverses rencontres : réunion de rentrée, rdv individuels, remise des bulletins, présentation des résultats aux évaluations nationales.

Tout parent qui le souhaite peut solliciter un ou plusieurs rendez-vous, sans refus de notre part.

Concernant les espaces et les temps de dialogues : nous sommes prêts à envisager un café des parents avec les RPE et les directeurs, sur une matinée de journée de décharge.

Nous avons essayé d'ouvrir le dialogue demandé en proposant une rencontre autour du thème des écrans, gratuitement, en soirée, avec un professionnel rémunéré par les coopératives scolaires : cette rencontre n'a pas eu lieu faute de parents intéressés en nombre suffisant.

Concernant la compréhension de certaines décisions, nous renvoyons les familles à la possibilité de prendre facilement un RDV avec l'enseignant concerné ou la direction.

2.2.2 Inclusion et traitement des difficultés scolaires

Question des parents :

Quelles actions pourraient être développées pour améliorer l'accompagnement des élèves à besoins spécifiques et la coopération avec leur famille ?

Réponse des directeurs :

L'inclusion des élèves à besoins particuliers et handicapés a été mise en œuvre avec la loi de 2005 qui envisage la scolarisation de tous les élèves au sein de l'école publique.

Les directeurs organisent l'accueil avec les moyens alloués par le Ministère chaque année, et selon les décisions prises par la Maison de l'Autonomie de l'Isère.

La demande d'une aide particulière (type AESH) dépend donc de la réponse de la MDA qui fixe le volume horaire éventuel (de 3 à 24h par semaine) et le type (individuel ou mutualisé). Mais aussi du recrutement par le PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) d'un nombre d'AESH suffisant pour répondre à la demande.

Depuis l'existence de cette loi, le nombre de demande d'AESH par les familles ne cesse d'augmenter.

Les écoles en général, et les directeurs en particulier, n'ont pas de pouvoir de décision ni de recrutement des aides nécessaires. Des adaptations sont réalisées autant que possible par les enseignants pour faciliter les apprentissages.

Une à plusieurs réunions sont organisées pour accompagner les familles de ces enfants : réunions informelles avec les enseignants, éventuellement des équipes éducatives, et aussi au moins une Equipe de Suivi de Scolarisation organisée par l'enseignant référent ASH (M. Lagana).

Questions des parents

- L'organisation systématique d'équipes éducatives pour les situations nécessitant un accompagnement particulier pourrait-elle être étudiée ?
- Comment et pour quel motif se forme une équipe éducative ?

Toutes les situations de rencontre enseignant-famille ne relèvent pas nécessairement d'une équipe éducative.

Celle-ci est à l'initiative des membres de cette équipe chaque fois que l'examen de la situation d'un élève l'exige qu'il s'agisse de l'efficacité scolaire, de l'assiduité ou du comportement.

Sont membres de cette équipe notamment les enseignants, le directeur de l'école, les parents...

- Comment et pour quel motif est sollicité le RASED ?

Le RASED est sollicité par les enseignants de l'école dès lors qu'ils constatent un besoin particulier sur l'école et qu'ils souhaitent obtenir un avis, des conseils, ou une prise en charge par la maitresse spécialisée.

La prise en charge par la maitresse spécialisée se fait sous réserve de l'accord des parents. Les observations en classe, en cas de problématique de mise au travail ou de comportement, ne nécessitent pas d'accord préalable des familles.

Nous rappelons que la psychologue scolaire, membre du RASED, peut être sollicitée par les familles de l'école via les coordonnées affichées à l'entrée des écoles.

- Comment et par quel outil les enseignants informent les parents d'une situation difficile rencontrée par l'enfant ?

En cas de besoin, les enseignants contactent les parents par mail ou téléphone afin d'échanger avec eux. Si la situation le nécessite, un rendez-vous peut être proposé, sans prendre pour autant la forme d'une équipe éducative.

Les familles sont invitées à questionner, à dialoguer avec l'équipe enseignante, avec les équipes du périscolaire et de la cantine afin d'avancer main dans la main pour le bien-être de l'enfant.

2.3. Natation

Un changement de lieu intervient pour l'année prochaine : les élèves de Mmes Gippet et Berger iront tous sur Morestel à raison de 2 séances par semaine sur une période qui reste à définir.

3. MOYENS

Mise au vote :

Il est proposé de passer l'élection des RPE à un vote électronique, sous réserve de la validation d'un outil dédié par le rectorat d'ici le prochain vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.1 Cantine

Question pour Vertrieu :

- La quantité de nourriture distribuée aux élèves de CM2 peut-elle être augmentée ?

Réponse de la mairie : Des portions précises sont commandées donc il est difficile d'augmenter la quantité distribuée. Lorsqu'il y a des restes le personnel repasse et propose « du rab ». Si des enfants ont encore faim malgré tout qu'ils n'hésitent pas à se manifester sur le moment.

3.2 Transport

- Pourquoi est-il imposé aux enfants du bus départemental de chanter avec des chansons au vocabulaire inapproprié ?

Réponse des directeurs :

En questionnant plusieurs élèves, il apparait que personne n'est obligé de chanter.

Les réclamations éventuelles sont à adresser au chauffeur et au service du transporteur directement.

Réponse des mairies : Aucun enfant n'est obligé de chanter. Chantent ceux qui veulent chanter. Des propositions sont faites, un vote a lieu, les paroles sont distribuées et un concours est proposé entre plusieurs bus. Cela fait 6 fois que les élèves du RPI gagnent ce concours. La peluche gagnée se trouve en évidence dans le bus. Les chansons sont celles que l'on peut entendre à la radio.

N'hésitez pas à aller voir le chauffeur pour plus d'informations.

3.3 Remerciements

Les équipes enseignantes remercient les mairies et leur personnel pour leur accompagnement au quotidien sur cette année et souhaitent poursuivre la qualité de ces échanges dans le futur.

Elles remercient également les AESH qui œuvrent dans les classes pour faciliter l'inclusion et l'intégration de plusieurs élèves dans le RPI.

Le conseil d'école remercie le Sou des écoles pour le maintien de son investissement.

Parole aux mairies :

Vertrieu : La mairie remercie le corps enseignant, les RPE, le Sou des écoles. Ce dernier a fait un gros travail notamment lors de la kermesse.

La Balme : La mairie remercie les directeurs et le corps enseignant ainsi que l'équipe communale de la Balme. Celle-ci est investie, fait tout ce qu'elle peut pour que tout se passe bien pour les enfants. Ainsi, les conditions de service de midi ont évolué cette année (2 services).

Parole à la DDEN : Merci pour l'invitation à ce conseil d'école. Si un café des parents a lieu les membres de la DDEN seraient contents d'être présents.

CALENDRIER 2026-2027

Date de rentrée des classes : mardi 1er septembre.

Réunion de la commission électorale : jeudi 10 septembre à 18h à Vertrieu.

Election des nouveaux RPE : vendredi 9 ou 16 octobre (à confirmer).

1^{er} Conseil d'école : mardi 10 novembre à 18h à Vertrieu.

Bonnes vacances à toutes et à tous